



SAISON 2022 - 2023
FICHE D'INSCRIPTION DAM'J
Club QI-GONG

A remplir par DAM'J
 Vacciné Test PCR

ADHERENT :

NOM : PRENOM :
 Né(e) le : Sexe : F M
 Adresse : Rue :
 Code Postal : Ville :

e.mail :

(Ecrire lisiblement, information importante pour la communication au cours de la saison)

☎ Pers..... ☎ Port.....

Nom du médecin traitant : ☎

IMPORTANT : Pour tous les sports CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE afin de clôturer votre nouvelle inscription et valider votre assurance DAM'J. Pour votre renouvellement d'inscription, votre certificat médical est valable trois ans, à condition de ne pas être concerné par une case OUI sur le questionnaire médical confidentiel que vous trouverez sur notre site et que vous garderez précieusement.

Je, soussigné(e), M.....adhérent au Club de Qi-Gong de DAM'J, certifie ne pas être concerné(e) par une case OUI du questionnaire médical ; et m'engage à signaler tout problème de santé occasionnel ou permanent, pouvant influencer sur l'activité pratiquée, ceci, en toute confidentialité.

Les médecins, SAMU, POMPIERS, sont les seuls habilités à décider du lieu d'hospitalisation de l'adhérent.

Personne à prévenir en cas de problème :

NOM : PRENOM : ☎ :
 Lien avec l'adhérent

PAIEMENT A L'INSCRIPTION – 110 € pour l'année

◆ Possibilité de payer en trois fois maximum, (40 €, 40 €, 30 €) 1^{er} paiement le mois de l'inscription ; avec dépôt de **tous** les chèques, à l'ordre de DAM 'J et **datés du jour de l'inscription. Vous devez mentionner au dos des chèques la date complète d'encaissement.**

◆ Cochez case(s) correspondant à votre mode de règlement.

DATE	MONTANT	MODE DE REGLEMENT							
		Chèque	Espèces	PASS'		Tickets Jeunes	Chèques Vacances	Coupon Sport	C.E.
				Jeune 54	Sport				

MESURES DURANT PERIODE COVID19 :

Actuellement, il nous est impossible de nous projeter sur les éventuelles restrictions gouvernementales en cas de nouvelle vague (notamment pour l'accès aux non-vaccinésVOIR CHARTE CI-DESSOUS).**

Fait à,

Le
Signature,

CHARTRE DAM'J

Suite au vécu de la saison passée, il nous semble nécessaire de vous rappeler ces informations :

Les cotisations sont des contributions à la vie de l'association, qui sont versées en début d'année pour l'intégralité de la saison sportive. Elles sont votées, lors de l'Assemblée Générale, par l'ensemble des adhérents pour assurer le bon fonctionnement de l'association, quel que soit le nombre de séances dispensées. Les adhérents n'ont donc pas « acheté » une prestation sportive, délivrée à l'unité, mais bien payé une cotisation décidée collectivement en Assemblée Générale, pour contribuer au bon fonctionnement de l'association, comportant notamment le paiement des salaires. **Par conséquent, il n'y a pas lieu de procéder au remboursement des cotisations pour la période de suspension qui n'est ni du fait des adhérents, ni du fait de l'association**, sauf si les statuts ou le règlement intérieur prévoit explicitement le remboursement des cotisations lors de la suspension des activités en raison d'une interdiction générale des pouvoirs publics. (Ce qui n'est le cas, nous concernant).

**En application des dispositions préfectorales, nous sommes dans l'obligation de vous demander votre Pass Sanitaire :

- Soit avec votre certificat de vaccination,
- Soit test PCR Négatif de moins de 72 h (présenté à chaque séance)
- Soit avec votre certificat de rétablissement (test positif de moins de 6 mois et plus de 11 jours)

Fait à Damelevières,

le
Signature,